

VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER



P.V DU CONSEIL MUNICIPAL

15 mars 2016

Sur la convocation de M. le Maire en date du 7 mars 2016, le conseil municipal de la Ville de Coulounieix-Chamiers s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, le 15 Mars 2016.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme BORDES Mireille, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme CONTIE Joëlle, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. BARBARY Bernard, Mme DERAMCHI Claude (mandataire Mme J. CONTIE), M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique (mandataire M. Bernard BARBARY), M. CROUZAL François, Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha (mandataire M. Jean-Pierre ROUSSARIE), Mme EMPINET-MERPILLAT Nadine, M. MARTINEAU Jean-François, Mme ROBIN-SACRE Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, Mme Myriam HUSSON, M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François, Mme GAYET Nadine , M. RUAULT DE BEAULIEU Christophe, Mme COFFINET-OTHON Annick, M. SAUGER Jacques (mandataire M. J. François CUISINIER).

ASSISTAIENT : MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mmes Emilie PERRET, Directrice des Ressources Humaines, Martine DUCOURNEAU, rédacteur.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30, désigne Myriam HUSSON, conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance et demande s'il y a des observations sur le dernier P.V. Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Il indique qu'il y aura une modification à l'ordre du jour avec le retrait de la délibération relative à la vente du terrain rue E. Victor Duval car nous n'avons pas reçu l'estimation des domaines et propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

La parole est donnée à M. EL MOUEFFAK pour l'examen du premier point : **les Orientations Budgétaires 2016.**

M. EL MOUEFFAK fait la présentation suivante :

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'il ne donne pas lieu à un vote, il participe à l'information des élus et joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat d'orientations budgétaires permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs, des éléments prospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Orientations budgétaires 2016 du budget principal

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Engagements pour la période 2014-2020 :

- Période 2014-2017 : Gestion rigoureuse des finances :

- Assainissement des finances de la commune et rétablissement d'une capacité d'autofinancement à l'horizon 2017 ;
- Adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la commune : entretien voirie et bâtiments.

- Période 2017-2020 : Investissement pour des équipements structurants :

- Cadre de vie : voirie et bâtiments
- Programme de politique de la ville

En accord avec nos engagements et dans un contexte budgétaire contraint marqué notamment par la baisse des dotations de l'Etat, les orientations du budget 2016 s'appuient sur la stratégie financière 2016-2020 :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant des services publics de qualité ;
- Conforter les recettes de fonctionnement ;
- Continuer à investir en respectant les équilibres financiers.

CONTEXTE NATIONAL

1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Une croissance faible

En 2016, la perspective de croissance pour la France est estimée à 1,4 %. (1 % en 2015) selon la Banque de France, en raison notamment de la baisse conjuguée du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêts.

Des taux d'intérêt à un niveau faible

Les indicateurs européens ne permettent pas un optimisme majeur sur une éventuelle reprise de l'économie. Les taux à court terme sont à un niveau proche de

0 en 2016 (comme en 2015).

L'inflation resterait très faible en 2016

Selon l'INSEE, en 2015, les prix à la consommation ont augmenté de 0,2% sur un an. L'inflation d'ensemble serait autour de 0,4% en 2016.

Le taux de chômage en légère baisse en 2016

Le taux de chômage s'est établi à 10,6% en décembre 2015.

2. CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

En 2016, l'État reconduit les mécanismes applicables en 2015 pour la contribution au redressement des comptes publics. Ainsi, pour financer les 41 Md€ du pacte de responsabilité et de solidarité à destination des entreprises, l'État s'est engagé dans un **plan d'économie de 50 Md€ à l'horizon 2017** dans lequel s'inscrit encore le projet de loi de finances pour 2016.

Les collectivités sont confrontées à une **baisse des concours de l'Etat de 3,7 Md€/an**. La contribution sera de 2,071 Md€ pour les communes et les EPCI. Il en ressort un effort significatif demandé aux collectivités locales qui représente **1,6 % de leur budget**.

Cet effort s'accompagne d'un renforcement important de la péréquation qui permet aux communes dites « riches » de soutenir les communes dites « pauvres ».

3. IMPACT DE LA REDUCTION DES DEFICITS PUBLICS

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :**

Pour la ville de Coulounieix-Chamiers, ces mesures conduiront à une diminution de recettes de 184 761 € en 2016. La contribution pour 2017 sera à la même hauteur. A l'horizon 2019, la DGF aura baissé de près d'1/3 en 6 ans.

Pour illustrer ces chiffres, si la ville de Coulounieix-Chamiers décidait de compenser cette perte de recettes sur 2 ans (369 522€), il faudrait augmenter les taux d'imposition de près de 6 %.

Le projet de loi de finances pour 2016 a intégré une réforme de la DGF et des compensations fiscales dans le sens d'une plus grande lisibilité et équité tout en encourageant les mutualisations. Ces principes devraient être appliqués à partir de 2017. L'impact budgétaire de cette réforme pour Coulounieix-Chamiers est inconnu à ce jour.

- **Péréquation verticale : DSR et DNP**

En 2016, l'État reconduit la progression des crédits 2015 de dotations de péréquation (+117 M€ de DSR/ +180 M€ de DSU / stabilité de la DNP) financées par les écrêtements internes de la DGF et par les variables d'ajustement.

- **La péréquation horizontale : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Au titre de la péréquation dite « horizontale », les collectivités dites « riches » abondent un fonds en direction de celles jugées « pauvres ».

Augmentation de l'enveloppe (+220 M€ soit une enveloppe globale de 1Md€)

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales devrait à nouveau progresser mais son montant exact sera connu en juin 2016.

III. Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :

Concernant le FCTVA, un élargissement de l'assiette aux dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics a été adopté pour des travaux engagés à compter du 01/01/2016 qui produiront des recettes supplémentaires de FCTVA l'année n+2, soit en 2018.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

1. REALISATION DU BUDGET 2015

NATURE	BUDGET 2015	Réalisations 2015	Taux de réalisation
Recettes de fonctionnement	10 192 569	10 518 328	103,2%
Dépenses de fonctionnement	9 823 252	9 228 733	93,9%
dont Intérêts de la dette	470 000	388 473	82,7%
Épargne brute (RF-DF)	369 317	1 289 595	349,2%
Capital de la dette	1 136 500	1 085 574	95,5%
Épargne nette	-767 183	204 021	
Recettes d'investissement hors emprunt	1 388 564	778 932	56,1%
Emprunts	879 000	110 175	12,5%
Dépenses d'investissement hors dette	2 285 801	1 503 012	65,8%
Total du budget	13 715 553	11 817 319	86,2%

L'épargne brute est en nette progression et l'épargne nette de + 204 021 €.

2. ETAT DE LA DETTE

Encours et annuité de la dette en 2015

Le montant de l'encours de la dette du budget principal au 31/12/2015 est de **10 183 262,79 €**.

Répartition de la dette par nature :

Nature	% de l'encours	Taux moyen (%)
--------	----------------	----------------

Taux fixe simple	49 %	4,20 %
Taux variable simple	31 %	0,33 %
Barrière simple	19 %	4,41 %

Répartition de la dette par établissements bancaires :

- ARKEA BANQUE : 1,46 %
- BANQUE POPULAIRE AQUITAINE : 9,59 %
- BCME : 2,91 %
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS : 2,74 %
- CAISSE D'EPARGNE : 25,19 %
- CREDIT AGRICOLE : 11,13 %
- DEXIA : 44,90 %
- SDE 24 : 2,08 %
-

En 2016, le montant prévisionnel de l'annuité est de 375 000 € pour la part des intérêts et de 1 105 000 € pour la part du capital (soit une annuité totale de 1 480 000 €).

3. RESULTAT PROVISoire DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

2015	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	979 676,42			785 420,50	979 676,42	785 420,50
Opérations exercice*	1 707 625,42	1 008 350,40	9 347 975,64	10 617 042,90	11 055 601,06	11 625 393,30
TOTAUX	2 687 301,84	1 008 350,40	9 347 975,64	11 402 463,40	12 035 277,48	12 410 813,80
Résultat clôture	1 678 951,44			2 054 487,76		375 536,32
Restes à réaliser	81 118,37	331 948,09				
Résultat sur RAR		250 829,72				
Résultat définitif	1 428 121,72			2 054 487,76		626 366,04

Le résultat provisoire de l'exercice 2015 est de 626 366,04 €. Il sera affecté à l'investissement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

1. FONCTIONNEMENT

LES PRINCIPALES HYPOTHÈSES RETENUES EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT EN 2016 :

Les recettes de fonctionnement

Des dotations d'état en forte baisse et un contexte budgétaire contraint.

Dotation globale de fonctionnement (1 803 016 en 2015 ; 15,8% de la section de fonctionnement) :

- La part forfaitaire de DGF devrait baisser de près de 184 761 € pour passer de 1 383 445 € en 2015 à 1 198 684 € (-13,4%) en 2016 ;
- Les dotations de péréquation :
 - Dotations de Solidarité Rurale : 222 000 € (190 523€ en 2015, soit + 16,5 %)
 - Dotations Nationales de Péréquation : 229 048 € (même montant qu'en 2015)

Autres recettes :

- **Attribution de compensation et Dotation de solidarité communautaire : 774 780 € en 2016 (en baisse de 0,1 % par rapport à 2015) ;**
- FPIC : 178 000 € (en augmentation de 28,1% par rapport à 2015 avec une répartition Commune/Grand Périgueux de 60/40) ;
- Droits de mutation seront de l'ordre de 125 000 € par mesure de prudence de prévision 2016 devrait se situer à un niveau inférieur à la réalisation de 2015 ;
- Les fonds d'amorçage (Etat) des rythmes scolaires sont maintenus en 2016/2017 à la hauteur de 53 000 € et la CAF à hauteur de 28 000 € soit un total de 81 000 € ;
- Une recette exceptionnelle de 146 000 € est prévue au budget 2016 avec la fin du contrat de maintenance des chaudières à gaz.

La fiscalité directe locale (qui approchera les 60 % des recettes de fonctionnement).

Le produit fiscal attendu en 2016 est de 6 455 517 € soit une augmentation de 2,66 % par rapport à 2015 : en incluant la hausse des bases nominales de + 1 %, l'augmentation physique des bases de +0,6% et l'impact de l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties du bailleur social du quartier prioritaire politique de la ville (58 321€ avec la compensation attendue de l'Etat).

Le budget 2016 serait construit sur une évolution du produit fiscal en fonction de l'équilibre budgétaire, soit une augmentation modérée de la fiscalité de +3,5 %.

Les dépenses de fonctionnement

L'objectif est une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet objectif permettra à la commune « d'absorber » la forte baisse des dotations de l'état d'une part et de dégager des marges de manœuvre permettant la réalisation des investissements :

- Baisse des charges courantes ;
- Optimisation de la masse salariale ;
- Optimisation des aides et des subventions aux associations ;
- Gestion des patrimoines ;
- Gestion de la dette.

Les charges courantes représentent 19,59 % des dépenses de fonctionnement au BP 2015. Elles seront en baisse de - 2,4% par rapport au BP 2016.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement des pôles avec une baisse en moyenne de -5 % en 2016 (- 90 000 €) :

- Pôle Communication : l'agenda des manifestations est intégré au bulletin municipal, ce qui permet de réduire les coûts d'édition.

- Pôle Culture, Vie associative Sport et Jumelages : réactualisation de la programmation, renégociation des contrats avec les principaux partenaires, tarification des expositions pour les artistes et de certains concerts pour le public, optimisation des subventions en fonction des projets des associations.
- Pôle Éducation, Enfance et Jeunesse : redéploiement des effectifs titulaires pour limiter le nombre de contractuels sur la pause méridienne, les temps d'activités périscolaires et le centre de loisirs ; optimisation de la gestion des personnels de cuisine.
- Pôle Administration Générale et Ressources Humaines : stabilisation de l'enveloppe du régime indemnitaire du personnel, non-remplacement de personnel lors de départ en retraite avec redéploiement des activités en fonction des besoins de la collectivité.
- Pôle Technique, Urbanisme et Développement Durable : Optimisation des interventions pour répondre prioritairement aux travaux d'entretien du patrimoine bâtiment et voirie ;
- Pôle Social : maintien des activités.

Les charges du personnel représentent 55,9 % des dépenses de fonctionnement au BP 2015 verront une baisse de 3,5 % au BP 2016 :

- Les avancements d'échelon sont estimés à 30 397 € ;
- La réforme des catégories B (obligatoire par la loi) est estimée à 10 454 € ;
- La garantie inflation (GIPA) est estimée à 7 800 € ;
- Hausse du SMIC (0,6%), hausse vieillesse du régime général 0,5%, hausse maladie maternité régime général 0,4%, hausse des taux de cotisation à la retraite de 0,1 % CNRACL, de 0,12 % IRCANTEC (tranche A) et 0,17 % IRCANTEC (tranche B) ;
- FIPHFP : une dépense prévisionnelle de 55 360 € dont 35 360 € au titre de la régularisation des années 2010 et 2011 ;
- Non remplacement de départs à la retraite : - 23 444 € ;
- 3 stagiairisations : + 6 307 € ;
- Stabilisation du régime indemnitaire estimée à 613 321€ ;
- Contrat de prévoyance du personnel et assurance de 78 434 € ;
- Œuvres sociales : affectation des actions sociales confiées au COS : 56 228,65 €, soit -5 % par rapport à 2015.

Autres charges courantes

Les contingents seront obligatoirement prévus.

Maintien de l'enveloppe à la Caisse des Écoles et baisse de l'enveloppe au CCAS (-5 000€).

L'aide aux associations sera examinée au cas par cas, avec une analyse précise des projets et des besoins de celles-ci et une baisse globale envisagée pour les « hors communes ».

	BP 2015	BP 2016	% 2015/2016
Caisse des Écoles	20 000	20 000	0 %
SDIS	196 068	198 000	+0,99 %
CCAS	70 000	65 000	-7,14 %
Subventions aux	340 585,57*	320 522*	-5,89 %**

associations			
--------------	--	--	--

*avec les mises à disposition de personnel

** les dépenses réalisées de versement subventions étaient de 328 396,66. La baisse par rapport au réalisé est donc de -2,40 %.

Les charges financières

Les charges financières correspondent essentiellement aux intérêts payés ; à cela s'ajoutent les Intérêts Courus Non Échus (ICNE), les frais de commissions. Le montant des charges financières prévisionnelles est estimé à environ 375 000 € en 2016 après un réalisé de 388 473 € en 2015.

	2015	2016	% 2015/2016
Charges d'intérêts de la dette	388 473	375 000	- 3,5 %

SYNTHESE ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

NATURE	BUDGET 2015	OB 2016	Taux d'évolution
Recettes de fonctionnement	10 192 569	10 490 107	2,9%
Dépenses de fonctionnement	9 823 252	9 381 980	-4,5%
Intérêts de la dette	470 000	375 000	-20,2%
Épargne brute (RF-DF)	369 317	1 108 127	200,0%
Capital de la dette	1 136 500	1 105 000	-2,8%
Épargne nette	-767 183	3 127	

L'épargne nette en 2016 redevient positive mais reste fragile. Le budget 2016 est la première étape dans la traduction financière des orientations stratégiques pour rétablir la capacité d'autofinancement de la commune.

2. INVESTISSEMENTS 2016

L'objectif est de continuer à investir tout en se fixant une capacité de désendettement raisonnable. Sur 879 000 € d'emprunt prévu en 2015, 110 175 € ont été réalisés pour un prêt spécifique d'avance de trésorerie (basée sur le FCTVA) à destination des collectivités réalisé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

En 2016, il est prévu de proposer au Conseil municipal de voter un emprunt de 500 000€. Sur ces 500 000 €, la Caisse des Dépôts et Consignations propose à la Commune un emprunt à hauteur de 157 750 € pour financer les travaux d'extension du cimetière Saint Augûtre.

Les dépenses d'investissement en restes à réaliser 2015 (81 118,37 €) seront reprises dans le budget 2016. Le programme d'investissement de 2016 est en cours de préparation et il est estimé à 1 512 000 €.

Les recettes d'investissement en restes à réaliser 2015 (331 948,09 €) seront reprises en 2016. Il s'agit essentiellement de subventions prévues les années précédentes non encaissées dans l'attente de versement et de réalisation des opérations d'investissement de la Commune.

Une recette exceptionnelle de 130 000 € est prévue au budget 2016 avec la vente du bâtiment de la mairie annexe. Elle ne sera inscrite au budget qu'après signature d'un sous-seing de vente.

Les opérations suivantes pourraient être réalisées en 2016 :

Etudes : 20 000 € (Etudes de sols de l'Avenue Foch et des fondations de l'Eglise de Chamiers, Etudes politique de la ville)

Extension du Cimetière Saint Augûtre : 333 000 €

Travaux de voirie d'entretien et de mise aux normes : 350 000 €

Constructions, bâtiments et mobiliers urbains : 240 000 € (Travaux de maintenance et de mise aux normes)

Acquisition de matériel : 106 000 € (Equipements pour différents services).

- ✓ **Acquisition de véhicules : 30 000 €**
- ✓ **Informatique : 28 000 €** (Renouvellement de matériel et logiciel)
- ✓ **Travaux en régie : 125 000 €** (Voiries et bâtiments)
- ✓ **Participations : 280 000 €**
 - Travaux d'effacement des réseaux au rond-point du Dojo de la RD113 pour le Conseil départemental de la Dordogne
 - Travaux de renouvellement de l'éclairage public en lien avec le Syndicat Départemental des Énergies,
 - Programme AMELIA d'aide à la réhabilitation de logement sur la commune.

M. le Maire le remercie et demande s'il y a des interventions. Il donne la parole à M. SCHRICKE

Mme Sylvie WITTLING arrive à 19 H.

M. Yves SCHRICKE : Nous soulignons les efforts effectués depuis 2 ans regrettant qu'ils n'aient été entamés plus tôt. Toutefois, nous dénonçons le fait que vous répercutiez sur les habitants imposables l'effort de gestion demandé par l'Etat. Vous le faites pour accroître l'épargne nette qui est un critère de bonne gestion, l'intention est louable, mais tout en réduisant au maximum l'investissement, ce qui est une véritable bombe à retardement. Ainsi, en plus de l'augmentation de l'assiette fixée par l'Etat (1 % cette année au lieu de 0,9 %), vous augmentez encore les impôts locaux de 3,5 % soit un total de 6,8 % en deux ans pour les contribuables. C'est « une nécessité » avez-vous dit lors de vos vœux le 8 janvier.

Nos concitoyens jugeront du bien-fondé de votre argument. Nous serons plus explicites lors du budget primitif.

La parole est donnée à M. Patrick CAPOT :

Le contexte d'austérité va peser à nouveau sur nos orientations budgétaires. Le gouvernement n'entend, ni les motions des Maires, ni la fronde des élus pour dénoncer le recul des aides de l'Etat aux collectivités locales !

Les baisses successives de dotations actent le manque de solidarité de l'Etat envers les politiques de service public de proximité, elles n'ont aucun effet tant sur l'assainissement de la dette publique, que pour le redressement des comptes publics, pas plus qu'elles ne conduisent à la réduction des déficits publics dans la contrainte des 3% du Produit Intérieur Brut exigée par les tenants de l'austérité de BRUXELLES.

Nous regrettons que dans ces moments difficiles se soit développé un débat malsain autour de la déchéance de nationalité qui apparaît plus comme une volonté de masquer les difficultés économiques. Notre parlement aurait pu l'éviter et essayer de sortir le pays de la difficulté.

Pire, c'est la fuite en avant dans l'austérité qui a été préconisée par le chef de l'Etat et le gouvernement VALLS II auquel les Français n'accordent majoritairement plus leur confiance :

Avec cet abandon de l'Etat même compensé de façon précaire par les dotations de péréquation de l'intercommunalité envers les communes il en résulte :

- Une nouvelle diminution de recettes de 184 761€ pour notre commune entraînant la réduction des dépenses de fonctionnement et de fait, une difficulté pour assurer les services dus aux administrés.

- Une persistance de la réduction de la dépense publique pour les dépenses d'investissement.

- Une pression sur la masse salariale (seul le Glissement Vieillesse Technicité vient abonder dans l'évolution du traitement des fonctionnaires).

- Le non remplacement des départs en retraite des personnels.

- La poursuite de la baisse des aides aux associations.

- Une nouvelle augmentation des taux d'imposition pour les ménages.

Il y a urgence sociale!

Sur l'Emploi, la politique gouvernementale menée depuis 3 ans trouve ces limites, pour ne pas dire l'échec : Plus 700 000 chômeurs en France, 30 000 en DORDOGNE, 650 sur notre commune. La conséquence immédiate est l'explosion du RSA pour le département, la précarité des ménages avec une augmentation des demandes de secours sur la commune.

Trop c'est trop ! Octroyer gracieusement 40 Milliards de CICE au MEDEF qui en redemande avec les Lois MACRON et EL KOMRI pour réduire le coût du travail et des licenciements jusque dans la remise en cause du principe de protection du salarié par le code du travail, nous ferait revenir à une situation d'avant le Front Populaire.

Ce « modèle économique » est à remettre en cause.

Alors que nous faisons le constat des dégâts de ces choix politiques dont les effets aggravent localement l'action publique sur une commune pauvre comme Coulounieix-Chamiers, dans un tel contexte, c'est la réalisation même de notre projet communal qui est menacé.

Si localement une lueur d'espoir peut accompagner la renaissance du bas Chamiers dans le cadre du contrat de la Ville, nous conviendrons M. Le Maire de l'opportunité de la visite du ministre attendu.

Vous dites « formidable », nous disons « enfin ! » Cette visite est annoncée sur fond d'attentes fortes et d'actes d'incivilités et de dégradations commis à l'encontre de biens d'équipements (Gymnases) et symboliques comme notre Mairie.

Aussi, nous voulons voir pris en compte dans un cadre solidaire de la politique de la ville allant de pair avec plus de proximité et de services publics pour le quartier concerné du bas Chamiers, l'urgence de la question des logements vacants, leur rénovation, l'acquisition d'équipements en sursis comme le gymnase de l'ASPTT.

J'insiste particulièrement sur cet équipement, essentiel pour nos jeunes, la vie associative, sportive le lien social, l'éducation.

Je n'oublie pas non plus la dimension économique liée notamment au site industriel de l'atelier voie SNCF de Chamiers où le seuil critique des 73 emplois est atteint, hypothéquant sa pérennité et son développement, j'y joins la dimension environnementale avec la problématique de la mobilité, des transports vers l'agglomération et les commerces figée depuis le débat des ponts. Tout cela est l'essence même d'une ville solidaire, sans les moyens d'y répondre cela réduirait à néant tous nos efforts et nos espérances.

Nous en sommes convaincus Monsieur le Maire, chers collègues, la gauche doit renouer avec le peuple, les classes populaires, la classe moyenne qui sont aujourd'hui en souffrance.

Il faut sans tarder, les entendre, agir positivement sous peine de graves désillusions et d'un vote FN qui ne pourrait que grandir avec la droite elle aussi radicalisée.

Oui il y a urgence à Gauche !

M. le Maire donne la parole à M. Francis CORTEZ : Malgré les bonnes décisions prises par la majorité, la situation financière de Coulounieix-Chamiers est encore tendue. Mais cela ne doit pas avoir d'incidences négatives sur le développement durable.

Certes les actions liées aux travaux et à la politique de ma ville sont importants mais n'oublions pas que le réchauffement climatique s'amplifie. Les années se suivent et sont de plus en plus chaudes. 2016 risque de confirmer cette tendance et le soleil, ce n'est pas que du beau temps.

Le groupe des écologistes sera exigeant et espère qu'il sera soutenu par tous les élus pour que le prochain budget aille dans le sens de l'Agenda 21 voulu par le conseil municipal.

M. le Maire le remercie et intervient à son tour :

Chers collègues,

Je voudrais à nouveau remercier M. EL MOUEFFAK ainsi que la commission des finances et aussi nos services.

La commune de Coulounieix-Chamiers est sur la bonne voie du redressement de ses comptes et de ses ratios financiers, le but est de se mettre en position pour assurer notre participation financière au contrat de ville à partir de 2018/2019.

Nous poursuivons une gestion rigoureuse alourdie par la baisse des dotations de l'Etat.

Nous avons perdu au moins 450 000 € de DGF (perte de 369 522 € comme l'a dit M. EL MOUEFFAK mais j'ajoute 100 000 € de la TFB pour les offices) et les compensations de solidarité FPIC/DSR, représentent et compensent à peine la moitié de ces pertes. L'abattement de la TFPB au profit des bailleurs sociaux, dans le cadre des quartiers prioritaires, même s'il favorise l'investissement et l'amélioration du cadre de vie, impacte nos finances lui aussi.

Je note tout de même la poursuite de la diminution de notre dette et la nette progression de notre épargne. Ceci est très encourageant.

Le solde de l'exercice 2015 s'élève à 626 366,04 € en résultat provisoire du compte administratif avec une progression de l'épargne nette positive de 204 021 €.

Mais je n'oublie pas que ceci se fait dans l'effort, effort demandé aux colomniérois, effort demandé aux services et aux associations et je peux entendre les insatisfactions et les impatiences, mais nous n'avons pas d'autres choix.

Nous devons continuer à gérer « au plus près ».

Nous devons continuer à rationaliser, optimiser, réorganiser, mutualiser dans la concertation et le dialogue.

Nous avons déjà réalisé des restructurations. Nous devons poursuivre.

Les services se réorganisent et s'adaptent avec des moyens humains et financiers moindres.

Tous les départs à la retraite ne sont pas et ne seront pas remplacés.

Nous continuerons à nous recentrer sur nos compétences et nous oeuvrons pour :

1. la restauration de nos finances.
2. la réussite éducative de tous les enfants.
3. la volonté de se mettre en pôle position pour la réussite du contrat de ville.
4. la volonté d'assurer les solidarités avec l'accès à la culture et aux sports pour tous.
5. la volonté de protéger notre patrimoine et notre cadre de vie.

Je remercie toutes nos équipes, les Maires adjoints, les cadres, les délégués syndicaux, pour leur sens des responsabilités au seul service du bien commun, de l'intérêt général de notre commune qui guide et qui doit aussi tous nous guider au service de tous nos administrés et particulièrement des plus modestes, dans le strict respect de nos engagements municipaux.

En ce sens je me félicite de la venue du Ministre de la Politique de la Ville, Patrick KANNER, qui a bien compris le sens de ma lettre notamment après le malheureux évènement du 7 février qui nous a affecté avec la dégradation de notre maison commune, notre maison de verre, le symbole de notre République sur notre territoire de Coulounieix-Chamiers et notre belle devise: Liberté, Egalité, Fraternité.

Je fais entièrement confiance aux services de l'Etat, aux services de police et de justice et je demande à nouveau une sanction exemplaire envers les auteurs de ces actes inqualifiables perpétrés sur notre Mairie.

Je demande bien entendu une réunion du CLSPD et je sais que Mireille BORDES y travaille en présence de M. le Préfet et du Procureur de la République.

Enfin, je confirme notre totale détermination à suivre notre plan de stratégie financière.

Notre commune continuera à se recentrer sur ses compétences et je demande à nos services dans le cadre des aides, des aides d'Etat possibles au titre de la politique de la ville, d'étudier des installations de vidéos protection, afin d'aider et de coopérer avec les services de la police pour lutter contre les tentatives d'incendie, les intrusions diverses et toutes les formes d'incivilités. Donc, plus que jamais dans le dialogue et dans la concertation, nous avançons dans le cadre d'une gestion assainie en s'appuyant sur les 2 piliers que sont la politique de la ville et l'intercommunalité pour la construction d'une ville solidaire, responsable et durable.

M. le Maire donne la parole à M. EL MOUEFFAK pour l'examen des budgets annexes Assainissement et lotissement Bellevue.

M. EL MOUEFFAK procède à la présentation du budget annexe Assainissement :

Le projet du budget 2016 se présente comme suit :

1 - Section d'exploitation : 171 500 €

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 42 178 € seraient réparties comme suit :

- Dépenses de gestion (charges à caractère général, autres charges de gestion courante) : 19 700 €,
- Charges financières : 21 978 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 135 000 €.

La section d'exploitation dégage ainsi un autofinancement brut de 68 822 € qui feront l'objet d'un virement à la section d'investissement.

2 - Section d'investissement

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2016 à 55 000 €.

Les opérations d'équipement d'un montant total de 112 257,75 € seront prévues en crédits nouveaux, et sans réalisation d'emprunt :

- Cartes électroniques pour les postes,
- Raccordement quartier jouxtant le lotissement Bellevue,
- Reprise de réseau avenue Foch et rue Cessat,
- Travaux sur des regards et des branchements sur le territoire communal.

Les recettes :

Après remboursement du capital de la dette, les investissements seront financés par autofinancement, pour un montant prévisionnel de 85 841,63 €.

Concernant le lotissement Bellevue :

A ce jour le nombre de terrains vendus et payés par leurs acquéreurs est de 14 (pour un montant de 277 000€), et 12 lots sont réservés par de potentiels acquéreurs dans l'attente confirmation de vente sous réserve de financement.

Le développement de la commercialisation se poursuit par les actions suivantes :

- commercialisation par le réseau de l'agence immobilière ORPI ;
- une campagne de communication sur les supports publicitaires de la commune le long des axes passants (avenue de Gaulle et avenue Churchill) ;
- Réunion d'information avec les constructeurs immobiliers en partenariat avec ORPI ;
- Opération portes ouvertes sur le lotissement ;
- Mise à jour de la page consacrée à la promotion du Lotissement sur le site internet de la commune.

Le projet du budget 2016 se présente comme suit :

1 - Section d'exploitation :

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient réparties comme suit :

- Travaux réseaux : 120 000 €,
- Impôts : 13 000 €,
- Commercialisation : 25 000 €,
- Charges financières : 38 950 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à :

- Vente de terrains : 265 000 €,

En fin d'année, à la clôture de l'exercice comptable, la section de fonctionnement doit être équilibrée à 0. L'ensemble des comptes sont contre-passés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour être inscrits en investissement. La section d'investissement fonctionne comme une fiche de stock.

2 - Section d'investissement :

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2016 à 51 000 €.

Si le budget se réalisait complètement par les ventes, il serait possible de rembourser par anticipation 50 000 € sur un capital restant dû de 1 158 968,77 €.

M. le Maire précise qu'un acte d'achat doit être signé le 21 mars prochain.

Il demande aux services d'être très offensifs. Il y aura une journée sur le site le 22 mars avec les commerciaux d'ORPI et les promoteurs, afin d'assurer la promotion de Bellevue et cette journée sera certainement suivie d'une autre journée portes ouvertes en Mai ou Juin.

Il redonne la parole à M. EL MOUEFFAK

Point 2. INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS

M. EL MOUEFFAK informe les membres du conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu au CGCT.

Toutefois, pour les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Dans le cas où le maire demande à bénéficier d'indemnités de fonction inférieures au barème, le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction des élus municipaux afin de :

- fixer une indemnité de fonction pour le Maire,
- déterminer le régime indemnitaire des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Considérant que les indemnités votées par le Conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune,

Considérant que la commune de Coulounieix-Chamiers appartient à la strate des habitants de 3500 à 9999 habitants,

A compter du 1^{er} Avril 2016, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints de manière égale au total de l'indemnité du Maire (49% de l'indice brut 1015) et du produit de l'indemnité des adjoints (21.5% de l'indice brut 1015) par le nombre d'adjoints.

A compter du 1^{er} Avril 2016, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé comme indiqué dans le tableau ci-après :

Fonction	Nom/Prénom	Montant mensuel Brut à compter du 1^{er} avril 2016	Pourcentage Indice 1015
Maire	ROUSSARIE Jean-Pierre	1824,71	48 %
1 ^{er} Adjointe	CONTIE Joëlle	722,28	19 %
2 ^{ème} Adjoint	EL MOUEFFAK Hamid	722,28	19 %
3 ^{ème} Adjoint	BORDES Mireille	722,28	19 %
4 ^{ème} Adjoint	CAPOT Patrick	722,28	19 %
5 ^{ème} Adjoint	MOREAU Janine	722,28	19 %
6 ^{ème} Adjoint	BARBARY Bernard	722,28	19 %
7 ^{ème} Adjoint	DERAMCHI Claude	722,28	19 %
8 ^{ème} Adjoint	CORTEZ Francis	722,28	19 %
Conseiller Délégué	ATTINGRE Dominique	190,07	5 %
Conseiller Délégué	CLUZEAU Jean-Pierre	190,07	5%
Conseiller Délégué	VALEGEAS Philippe	190,07	5%
Conseiller Délégué	LEROY Jacques	190,07	5%

Les indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Mme Annick OTHON : Aurait souhaité avoir comme il y a 2 ans, les chiffres nets.

M. le Maire lui dit qu'en ce qui le concerne, il perçoit environ, après impôt, 1381 €, l'indemnité nette des adjoints est d'environ 642 € et celle des conseillers délégués 165 €.

Mme Annick OTHON : On va voter « pour », cependant ce nouveau vote aurait peut-être été l'occasion de mettre les indemnités en accord avec les baisses effectuées sur le budget de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 3. REGLEMENT INTERIEUR SUR L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

La Mairie de Coulounieix-Chamiers souhaite structurer les modalités du dialogue social entre les organisations syndicales et l'Administration, afin d'améliorer la qualité des échanges et de faciliter le travail des différents acteurs. A cette fin, un règlement intérieur sur l'exercice du droit syndical a été négocié et élaboré avec les syndicats représentatifs de la mairie.

M. SCHRICKE : Nous approuvons ce règlement qui, pour nous, existait déjà. En raison de notre absence du Comité Paritaire, pouvez-vous nous donner des explications sur le nombre d'heures annuelles indiqué en page 4 du règlement, à savoir 1554, chiffre qui n'est pas celui communément admis dans le cadre des 35 heures (1607 heures), chiffre très éloigné aussi des chiffres votés l'an dernier au Grand Périgueux. Question parallèle : est-ce ce chiffre qui, ramené au temps de travail hebdomadaire, sert de base pour le calcul des heures supplémentaires ?

M. EL MOUEFFAK lui répond qu'il s'agit de jours donnés par M. le Maire : 2 jours forfaitaires, 2 jours de fractionnement, 1 journée du Maire et 1 jour pour sorties anticipées, ce qui figure au règlement intérieur.

M. le Maire dit à M. SCHRICKE qu'il aurait été judicieux qu'il pose sa question à l'avance et par écrit, pour qu'on puisse lui répondre plus précisément. Il lui demande de se rapprocher des services pour avoir les éclaircissements qu'il souhaite.

M. SCHRICKE réitère sa question de savoir si c'est ce calcul qui sert au démarrage des heures supplémentaires puisque l'an dernier M. EL MOUEFFAK avait parlé d'une réduction de plus de 5 000 heures supplémentaires, ce qui était déjà très important.

M. EL MOUEFFAK lui répond qu'un bon nombre de manifestations n'ont pas été faites, manifestations qui se déroulent en soirée ou le week-end et à chaque fois avec 2 ou 3 personnes, d'où la réduction des heures supplémentaires.

Ce règlement est adopté à l'unanimité.

Point 4. DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

RAPPORTEUR : Monsieur Hamid EL MOUEFFAK

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2014, le conseil municipal a décidé de lui confier un certain nombre de délégations et notamment celle d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Considérant que le Conseil municipal n'a jamais défini ces cas, il suggère que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune est amenée à assurer sa défense devant toutes juridictions, y compris en appel, et à l'exception des cas où elle serait atraite devant une juridiction pénale.

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés, et particulièrement lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est nécessaire que Monsieur le Maire dispose du pouvoir d'ester en justice, tant en demande qu'en défense, le conseil municipal adopte la présente délibération.

Point 5. DEFENSE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET DESIGNATION DE M° DANIEL-LAMAZIERE POUR REPRESENTER LA COMMUNE EN JUSTICE
RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Monsieur Yves SCHRICKE, conseiller municipal, a saisi le président du Tribunal administratif de Bordeaux, le 29 septembre 2015 d'une requête en excès de pouvoir, sollicitant l'annulation d'une délibération du Conseil municipal du 23 juin 2015 soi-disant discriminatoire et inégalitaire pour les élus n'appartenant pas à la majorité municipale de Coulounieix-Chamiers.

Il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et pour ce faire il vous est proposé :

- D'autoriser M. le Maire à ester en défense dans la requête en excès de pouvoir du 29 septembre 2015 introduite par Monsieur Yves SCHRICKE, devant le tribunal administratif de Bordeaux,

- De désigner Maître Pierre DANIEL-LAMAZIERE, Avocat (15 Boulevard Montaigne 24000 PERIGUEUX)

M. SCHRICKE : En préambule, nous soulignons que la délibération n° 4 affirme : « il suggère que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune est amenée à assurer sa défense devant les juridictions ». Dans le cas du recours de M. SCHRICKE, les intérêts de la commune et de ses habitants ne sont pas mis en cause. D'ailleurs, vous le reconnaissez, Monsieur le Maire, en disant que notre requête concerne un « excès de pouvoir », formulation que nous n'avons pas employée. Il s'agit bien, en effet, de vous et de votre gouvernance. Modifier trois fois un texte sur l'expression politique, sans aucune annulation et renier à plusieurs reprises votre parole et vos écrits sont des façons de faire qui montrent clairement votre absence de respect pour l'opposition qui est rappelons le, citoyenne, et qui, faut-il aussi le rappeler, représente près de 48 % des votants de 2014 et ce, sans campagne électorale significative. Ne parlez plus de démagogie ou de populisme car les faits prouvent aujourd'hui que nous avons raison de remettre en cause votre gestion et votre gouvernance !

Dans ces conditions, il serait inadmissible que les impôts de nos concitoyens servent à financer un avocat dont la présence n'est pas obligatoire d'autant moins que votre collaborateur, M. BELLOTEAU, chèrement rémunéré, a suivi une formation juridique à Bordeaux.

Mais, au fait, Monsieur le Maire, pourquoi envisager d'être débouté par le juge puisque M. BELLOTEAU m'a dit le 6 octobre 2015, à l'issue du conseil municipal,

que je perdrai tous mes recours ? Serait-ce que notre plaidoirie vous fasse douter maintenant ?

M. le Maire : M. SCHRICKE, je trouve cette affaire bien regrettable alors qu'il y a bien d'autres sujets importants à traiter comme : l'emploi, la politique de la ville, le logement, les solidarités, l'éducation, la culture, le sport... Grâce à vous nous allons dépenser du temps, de l'énergie, de l'argent pour la 3^{ème} fois depuis 2014 alors que vous avez voté le règlement intérieur !

Pour ma part, je continue à faire confiance à la justice. Comme dans la procédure que vous avez perdue lors de l'élection municipale ou le référé que vous avez provoqué et soutenu pour le parvis Marwan Bargouthi et que vous avez également perdu !

Vous pouvez vous exprimer et vous ne vous en privez pas d'ailleurs !

Vous aurez du mal à faire passer Jean-Pierre ROUSSARIE pour un tyran !

Mais je crois, M. SCHRICKE que vous êtes obnubilé par une obsession procédurière pour ennuyer le Maire et son équipe !

Donc va pour une troisième procédure en attendant peut-être une quatrième puisque c'est une occupation qui vous tient à cœur !

Mais c'est bien dommage de dépenser ainsi l'argent des contribuables colomniérois ! Avec M. SAUGER, le lundi 7 mars, vous m'avez proposé de travailler un peu plus ensemble ! Pourquoi pas ?

Mais ce n'est pas en établissant des procédures procédurières que le climat de travail va s'améliorer ! Je me répète c'est bien dommage alors qu'il y a tant à faire, dans le respect de nos différentes sensibilités, dans un contexte difficile, pour le bien commun, que l'on pourrait essayer au moins de travailler en bonne intelligence.

Il propose de passer au vote. Ce point est adopté par 22 voix pour et 7 contre.

Point 6. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX

RAPPORTEUR : Monsieur Abdelhamid EL MOUEFFAK

Considérant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux en date du 21 octobre 2015, il convient de rappeler que le Grand Périgueux qui perçoit la fiscalité professionnelle sur son territoire reverse aux communes le montant de cette fiscalité (à la date d'adhésion de la commune) moins les charges nettes transférées, c'est l'attribution de compensation.

Dans ce cadre et conformément à la procédure, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a été réunie afin de fixer le montant des charges et ressources transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Elle a également analysé les impacts de ces transferts sur les attributions de compensations des communes et a établi un tableau de synthèse ci-après :

	Attribution de compensation 2014	Correction provisoire effectuée	Attribution de compensation 2015 provisoire	Transfert de charges (en année pleine)					Attribution de compensation 2016	Attribution de compensation 2015 (avec proratas)
				Aéroport	Voirie	Transport scolaire primaire	Enseignement supérieur	Total		
AGONAC	54 219 €	0 €	54 219 €		450 €			450 €	53 769 €	53 957 €
ATUR	491 304 €	-4 810 €	486 494 €	5 935 €	4 875 €			10 810 €	480 494 €	482 525 €
BASSILLAC	313 008 €	-20 832 €	292 176 €	19 837 €				19 837 €	293 171 €	293 171 €
BLIS-ET-BORN	127 134 €	-1 122 €	126 012 €	1 385 €				1 385 €	125 749 €	125 749 €
BOULAZAC	3 525 223 €	-26 424 €	3 498 799 €	32 605 €				32 605 €	3 492 618 €	3 492 618 €
COULOUNIEUX CHAMIERES	621 565 €	0 €	621 565 €		2 025 €			2 025 €	619 540 €	620 384 €
CORNILLE	17 710 €	0 €	17 710 €		3 225 €			3 225 €	14 485 €	15 829 €
LE CHANGE	87 139 €	-1 612 €	85 527 €	1 989 €				1 989 €	85 150 €	85 150 €
LA DOUZE	222 977 €	-2 877 €	220 100 €	3 550 €				3 550 €	219 427 €	219 427 €
EYLIAC	173 468 €	-1 989 €	171 479 €	2 454 €				2 454 €	171 014 €	171 014 €
MARSAC SUR LISLE	1 329 324 €	0 €	1 329 324 €		675 €	30 665 €		31 340 €	1 297 984 €	1 318 709 €
MARSANEIX	195 884 €	-2 767 €	193 117 €	3 414 €				3 414 €	192 470 €	192 470 €
MILHAC-D'AUBEROCHE	194 720 €	-1 491 €	193 229 €	1 840 €				1 840 €	192 880 €	192 880 €
NOTRE DAME DE SANILHAC	142 860 €	0 €	142 860 €		563 €			563 €	142 298 €	142 532 €
PERIGUEUX	5 030 995 €	-250 000 €	4 780 995 €	327 817 €			379 567 €	707 384 €	4 323 611 €	4 608 286 €
SANT-ANTOINE-D'AUBEROCHE	43 687 €	-396 €	43 291 €	488 €				488 €	43 199 €	43 199 €
SANT-CREPIN-D'AUBEROCHE	47 574 €	-791 €	46 783 €	976 €				976 €	46 598 €	46 598 €
SANT-GEYRAC	47 287 €	-649 €	46 638 €	800 €				800 €	46 487 €	46 487 €
SANT-LAURENT-SUR-MANOIRE	376 403 €	-2 457 €	373 946 €	3 032 €	1 463 €			4 495 €	371 908 €	372 518 €
SANTE-MARIE-DE-CHIGNAC	79 723 €	-1 591 €	78 132 €	1 963 €				1 963 €	77 760 €	77 760 €
SANT-PIERRE-DE-CHIGNAC	114 925 €	-2 191 €	112 734 €	2 704 €				2 704 €	112 221 €	112 221 €
TRELISSAC	886 751 €	0 €	886 751 €		6 975 €			6 975 €	879 776 €	882 682 €
Total	14 123 880 €	-321 999 €	13 801 881 €	410 792 €	20 250 €	30 665 €	379 567 €	841 274 €	13 282 606 €	13 596 162 €

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Point 7. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE COULOUNIEUX-CHAMIERES, LE SYNDICAT MIXTE « PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD »

RAPPORTEUR : Monsieur Abdelhamid EL MOUEFFAK

Par convention, il est décidé de mettre à disposition du Syndicat mixte « Pays de l'Isle en Périgord » un bâtiment situé au 98 bis, avenue du Générale de Gaulle - 24660 Coulounieix-Chamiers.

Cette mise à disposition est consentie pour 3 ans à partir du 1er Janvier 2016.

En contrepartie de la mise à disposition, le syndicat mixte « Pays de l'Isle en Périgord » s'engage à participer aux frais afférents à l'utilisation pour un montant forfaitaire mensuel 350 €.

Unanimité du conseil municipal.

Point 8. AVENANT N° 9 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard BARBARY

Vu le marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux signé le 01 octobre 2006,

Considérant que ce marché prend fin le 30 septembre 2016 et qu'il n'est pas prévu de travaux d'amélioration des chaufferies, le présent avenant a pour objectif de réviser le montant de la redevance de type P3 du marché global jusqu'à la fin du marché,

Il est prévu de fixer pour l'année 2016 la redevance P3 à 1000 €.

Le conseil adopte.

Point 9. AVENANT N°10 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard BARBARY

Vu le marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux signé le 01 octobre 2006,

Considérant la nécessité d'inclure au marché de base la prise en charge du P1 (énergie) et du P2 (maintenance/entretien) du centre Gérard Philipe et du local mis à la disposition de l'association 3S,

Cet avenant a pour objectif de concrétiser ces nouvelles dispositions en déterminant les prestations et tarifications afférentes.

Le conseil adopte.

Point 10. PARTICIPATION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX ET LA MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard BARBARY

Considérant la liste des travaux urgents à réaliser sur l'avenue du Général de Gaulle et le lieu-dit « Mériller », déterminée d'après le rapport du schéma directeur d'assainissement,

Considérant l'intérêt technique et financier à travailler conjointement avec la communauté d'agglomération du Grand Périgueux,

Vu la proposition de convention pour créer un groupement de commandes dans le but d'attribuer un marché de travaux pour remettre en conformité plusieurs réseaux d'assainissement, une partie sous la maîtrise d'ouvrage intercommunale et une autre partie en maîtrise d'ouvrage communale.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le principe d'adhésion à la convention pour la création d'un groupement de commande avec la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Le conseil adopte.

Point 11. VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE E. VICTOR DUVAL.

Point retiré de l'ordre du jour.

Point 12. CONVENTION DE COFINANCEMENT D'ETUDE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX, LA VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES, LA CAISSE DES DEPOTS ET EPARECA

RAPPORTEUR : Madame Mireille BORDES

Mme BORDES fait une synthèse de la délibération dont le texte figure ci-dessous :

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
Vu la proposition de convention de cofinancement d'étude entre la communauté d'agglomération le grand périgueux, la ville de Coulounieix-Chamiers, la caisse des dépôts et EPARECA,

Considérant que le quartier de Chamiers est classé en Politique de la Ville depuis 2000 et est éligible au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) depuis le 17 juin 2014,

Considérant que, dans le cadre du NPNRU, la ville et l'agglomération travaillent sur 3 axes d'intervention pour améliorer le cadre de vie des habitants du quartier :

- réhabilitation du parc social,
- requalification des équipements et services publics (repositionnement du centre social dont les locaux ne sont plus adaptés, création d'une Maison de quartier...).
- renforcement du tissu économique et, notamment, commercial.

Considérant que le quartier de Chamiers est à l'écart de la dynamique de développement économique du bassin d'emplois alors même qu'il offre des potentialités pour l'implantation de nouvelles activités.

Que la ville, attentive au devenir de cet espace, souhaite conforter l'identité économique de ce secteur en maîtrisant progressivement certaines habitations et en développant une offre complémentaire d'immobilier d'entreprises, notamment artisanales.

Que dans ce cadre et par le biais de l'intercommunalité, elle s'est rapprochée de l'Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) pour l'aider à définir la stratégie à adopter.

Considérant que l'EPARECA a préconisé deux études pour approfondir la réflexion et faire des propositions :

- une étude commerciale, confiée à un cabinet spécialisé (cabinet ALBERT ET ASSOCIES) comprenant un état des lieux du site précité, la détermination du potentiel commercial de celui-ci, une programmation commerciale, une enquête auprès des ménages (200) et enfin une restitution de l'étude.

Le coût global de cette mission s'élève à 11 250 € HT soit 13 500€ TTC et sera conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'EPARECA.

- Une étude artisanale, confiée à un cabinet spécialisé (cabinet OBJECTIF VILLE CONSULTANTS) comprenant la réalisation d'une mission d'étude de potentiel en immobilier d'entreprises afin de mesurer le potentiel d'accueil d'entreprises, notamment artisanales.

Le coût global de cette mission s'élève à 9 392,50 € HT soit 11 271€ TTC et sera conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'EPARECA.

Considérant que conformément à la convention de cofinancement présentée, la ville apportera une participation à hauteur de 17 % quant au financement des deux études, soit une somme de 4 166 € TTC pour un montant total de 24 771 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 13. CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB (Taxe Foncière Sur Les Propriétés Bâties) POUR LE PATRIMOINE DES BAILLEURS SOCIAUX DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES
RAPPORTEUR : Madame Mireille BORDES

Texte de la délibération :

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu le cadre national de référence de l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires politique de la ville pour la qualité de vie urbaine.
Vu la proposition de convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires politique la ville,

Considérant que la loi de finances pour 2015 a permis :

- la prorogation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties durant l'année 2015 pour le patrimoine des bailleurs qui en avaient bénéficié en 2014 dans les anciennes zones sensibles,
- et son application dès le 1^{er} janvier 2016 à l'ensemble du patrimoine social situé dans les 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la durée des contrats de ville 2015-2020.

Considérant que cette mesure fiscale, réservée aux bailleurs signataires d'un contrat de ville et effective sur la durée de celui-ci, a pour objectif de permettre aux organismes HLM d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires,

Considérant que sur la commune de Coulounieix-Chamiers, est concerné le bailleur social : Périgueux Habitat, propriétaire de 563 logements,

Considérant que le montant de cet abattement, calculé par la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) correspond à : 147 100 € pour Périgueux Habitat sur le quartier prioritaire de Chamiers,

Considérant qu'en contrepartie, et conformément à l'instruction ministérielle du 12 juin 2015, le bailleur s'engage, par convention, à renforcer ses moyens de gestion de droit commun et à mettre e place des actions spécifiques pour améliorer le niveau de qualité de service au bénéfice de ses locataires,

Considérant que cette mesure fiscale impacte les recettes communales de la façon suivante (estimation DGFIP) :

	Quartier prioritaire de Chamiers
Estimation du montant de l'abattement de 30% (art. 1388 bis du CGI)	147 891 €
Dont :	
Part communale	98 321 €
Part départementale	45 262 €
Frais de gestion :	4 308 €

Considérant toutefois que la commune devrait percevoir une compensation financière par l'Etat (le montant n'est pas déterminé à ce jour),

Considérant que, conformément au cadre national élaboré entre l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat la convention proposée :

- identifie les moyens de gestion de droit commun mis en œuvre dans les quartiers prioritaires (comparativement au reste du parc) et fixe les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel des contreparties à l'abattement de TFPB,

- distingue ce qui relève du droit commun et ce qui relève de la mise en place de moyens spécifiques, issus de l'abattement de TFPB.

Considérant que les engagements de Périgueux Habitat visant à améliorer significativement la qualité de vie des locataires dans le quartier prioritaire de Chamiers, portent sur les points suivants :

- renforcement de la présence de personnel de proximité (recrutement d'un agent de médiation sociale),
- formation et soutien des personnels de proximité,
- interventions concertées sur la propreté, enlèvement des tags et graffitis et ramassage hebdomadaire des encombrants,
- soutien aux actions favorisant le vivre ensemble et mise à disposition de locaux pour le conseil citoyen,
- amélioration de la qualité de service grâce à la remise à neuf des logements à chaque changement de locataire et la désinsectisation préventive des locaux.

Considérant que Périgueux Habitat transmettra annuellement à la ville de Coulounieix-Chamiers ainsi qu'aux autres signataires du contrat de Ville, des documents justifiant du montant et du suivi des actions qu'il aura entreprises dans le cadre de la convention,

Considérant qu'un bilan annuel sera présenté au comité de pilotage du contrat de ville,

Considérant que la présente convention constituera une annexe du Contrat de ville 2015-2020,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention telle que présentée afin d'améliorer la qualité de vie des locataires du quartier prioritaire de Chamiers.

Mme BORDES précise qu'il s'agit d'un abattement qui est octroyé aux bailleurs sociaux sur les territoires politique de la ville, en l'occurrence Périgueux Habitat. L'objectif de cet abattement est que l'organisme bailleur utilise cette somme au profit des habitants du quartier politique de la ville.

Il s'agit là d'une estimation de 147 891 € pour l'ensemble de l'abattement, qui fera pour la part communale, avec une participation de 98 321 €, une diminution de recettes.

Elle donne l'exemple suivant : actuellement Périgueux Habitat met 1 500 € sur la réfection d'un logement avant de le relouer. De ce fait, lorsqu'on proposait ces logements à certaines personnes, elles les refusaient car la qualité, l'accueil et le confort ne leur convenaient pas.

A partir de la mise en place de cette taxe foncière, Périgueux Habitat proposera 5 000 € pour une réhabilitation de meilleure qualité d'un logement, l'objectif étant de d'avoir une meilleure mixité sociale. Ensuite, toujours dans le cadre de cette taxe foncière, il va y avoir la création d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dans laquelle la mairie, au titre de la politique de la ville, participera et prendra l'ensemble des décisions sur l'amélioration du cadre de vie du quartier pour Périgueux Habitat. Cette somme qui est une recette en moins pour la commune a bien pour objectif de faire venir de nouvelles personnes sur la commune.

M. le Maire la remercie et dit qu'il était un peu chagrin lorsque cette question avait été examinée au Grand Périgueux mais il y a de l'amélioration du cadre de vie des gens de la cité Jacqueline Auriol. Il regrette que nous n'ayons toujours pas d'indication sur la compensation.

M. SCHRICKE : Notre vote sera cohérent avec celui effectué au Grand Périgueux. Nous allons voter « pour » tout en faisant remarquer que les 4 élus communautaires de votre majorité se sont abstenus sur ce sujet au Grand Périgueux.

Délibération votée à l'unanimité.

Point 14. TARIFICATION DU CONCERT « SERGEREMY »

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick CAPOT

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer le tarif des entrées pour le spectacle « SERGEREMY » qui aura lieu samedi 19 mars à 20 h 30 au château des Izards, à 8 euros par personne.

Adopté par 28 voix. Mme Sandra ROBIN-SACRE a quitté la salle, son mari faisant partie des musiciens.

Point 15. ADHESION SOUVENIR FRANCAIS

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick CAPOT

La commune a engagé un travail de mémoire. Pour mener à bien ce travail, nous nous sommes attachés du concours d'une classe de CM 2 de l'école Eugène Le Roy, des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et du Souvenir Français.

Une plaque sera apposée devant la Mairie en la mémoire de 20 déportés de la commune et cette cérémonie se déroulera le 3 mai prochain.

Une exposition sur les cheminots et la déportation aura lieu également ce jour là en mairie.

Délibération :

Vu les recherches historiques effectuées pour recenser les victimes de la déportation sur la Commune de Coulounieix-Chamiers, en partenariat avec les associations « Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et Le Souvenir Français ».

L'association Le Souvenir Français étant reconnue d'utilité publique pour sa vocation à maintenir la mémoire de tous ceux qui, combattants de la liberté et du droit, sont morts pour la France, ou l'ont bien servie, qu'ils soient Français ou étrangers.

Compte tenu que le Conseil municipal souhaite rendre hommage aux déportés de Coulounieix-Chamiers par l'installation d'une plaque commémorative en partenariat avec l'association Le Souvenir Français, qui a pour mission l'entretien des sépultures et des monuments commémoratifs, l'organisation d'actions de Mémoire pour rendre hommage au courage et à la fidélité de tous ces hommes et ces femmes morts aux champs d'honneur,

Il est proposé d'adhérer à l'association Souvenir Français, sachant qu'en 2016, le montant de l'adhésion est de 25 euros par an.

Délibération votée par 28 voix pour, Sandra ROBIN-SACRE n'ayant pas rejoint la salle.

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie de commémoration du cessez-le-feu en Algérie samedi 19 mars à 18 h 30 au Bourg de Coulounieix.

Dimanche 20 Mars : Carnaval

Mardi 29 Mars : venue de Jacques AUZOU qui sera conduit par M. le Maire et Mireille BORDES sur les sites de la politique de la ville en début d'après midi. Cette visite sera suivie vers 16 H par une réunion en Mairie à laquelle les élus seront conviés.

La séance est levée à 20 H.

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Pierre Roussarie". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line that serves as a separator.

Jean-Pierre ROUSSARIE